

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés: Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE INSCRITS AU PDIPR ET LABELISES RANDO QUAL'ITI CREUSE

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

Le Conseil Départemental de la Creuse, par décision de son assemblée plénière en date du 21 octobre 2016 et de sa commission permanente du 9 décembre 2016, a souhaité accompagner les collectivités locales et les groupements de communes pour maintenir un réseau départemental de circuits de randonnées de qualité.

Après s'être mis en conformité avec les conditions de prise en charge émises par le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a aujourd'hui la possibilité de solliciter cet

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20220915-220_22-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Délibération n°220/22 du 15/09/22

7. Finances locales 7.5. Subventions

accompagnement financier pour les circuits inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'iti Creuse et listés dans le tableau ci-joint.

Le règlement départemental stipule que les modalités de versement seront les suivantes :

- Si les travaux sont réalisés par un prestataire de service :
 - 30% du montant HT, dans la limite de 90 € par km et par an, pour les travaux réalisés par un chantier d'insertion.
 - 30% du montant HT, dans la limite de 70 € par an et par km, pour les travaux réalisés par une entreprise.
- Si les travaux sont réalisés en régie :
 - 30% du montant HT, dans la limite de 15 € par an et par km.

Ainsi pour 2022, la Communauté d'Agglomération a fait appel au chantier d'insertion de l'ADPBC et a effectué le reste des travaux en régie. Conformément au détail établi par le service Sports Nature, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse s'élève à 2037 € (cf. tableau joint en annexe).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la démarche de soutien du Conseil Départemental.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter et à signer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'iti Creuse.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Zapata".

Annie ZAPATA

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**la CREUSE
le Département**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

ENTRETIEN ET BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Collectivité effectuant la demande : _ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

**Adresse : _ 9 Avenue Charles de Gaulle _____
23000 GUERET _____**

Téléphone : _ 05/55/41/04/48/ _____

Adresse e-mail : contact@sportsnature-montsdegueret.com _____

Personne en charge du dossier :

Nom/Prénom : TRUMEAU Olivier

Téléphone : _ 06/37/88/15/77/ _____

Adresse e-mail : olivier.trumeau@agglo-grandgueret.fr

Adresse de correspondance, si différente : _____

Code postal : ___ / _____ Commune : _____

**SPORTS, LOISIRS DE NATURE
ET TOURISME**

**Entretien et balisage des chemins
de randonnée**

**DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 31 OCTOBRE 2016
ET COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2016**

BENEFICIAIRES

Les communes ou
regroupements de
communes.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE STRATÉGIES

TERRITORIALES

**UNITÉ SPORTS, LOISIRS DE
NATURE ET TOURISME**

14 AV. PIERRE LEROUX

23000 GUERET

TÉL. 05 44 30 29 33 / 05 44 30 29 34

www.creuse.fr

**la CREUSE
le Département**

**OBJET DE L'INTERVENTION
DÉPARTEMENTALE**

Permettre de disposer d'un réseau
départemental d'itinéraires de
randonnée de qualité en
accompagnant les collectivités locales
pour l'entretien et le balisage des
sentiers de promenade et de
randonnée (PR)

MODALITÉS DE CALCUL

L'itinéraire doit être inscrit au Plan
Départemental des Itinéraires de
Promenade et de Randonnée (PDIPR)
et s'inscrire dans une démarche de
labellisation (= Rando Qual'iti
Creuse =) et/ou d'homologation
fédérale (FRS)

Respecter les préconisations de la
charte officielle de balisage et de la
signalisation de la Fédération
Française de Randonnée.

- Si les travaux sont réalisés par un
prestataire de service :

• 30% du montant HT, dans la
limite d'un plafond de dépenses
subventionnables de 90 €/km/an
(chantier d'insertion)

• 30% du montant HT, dans la
limite d'un plafond de dépenses
subventionnables de 70 €/km/an
(entreprise privée, association)

- Si les travaux sont réalisés par
un prestataire en régie : 30% du
montant HT, dans la limite d'un
plafond de dépenses
subventionnables de 15 €/km/an

**PRESENTATION
DU DOSSIER**

Le dossier doit comporter :

• Courrier de demande de subvention

- Délibération du maître d'ouvrage
approuvant le projet, décidant la
réalisation des travaux d'entretien et
de balisage et arrêtant son
financement, sollicitant l'aide du
Conseil départemental

- Devis estimatifs des travaux (sauf si en
régie)

- Tracé(s) des itinéraires concernés (sur
fond de carte au 1/25 000ème)

Conditions de versement :

• Courrier de demande de versement
attestant de la réalisation des
travaux

• Factures acquittées (sauf si en régie)

Une vérification sur le terrain pourra
être effectuée par les agents du
service en charge du dossier.

Dépôt des dossiers :

Le dossier, dûment complété (fiches de renseignements + documents annexes), est à retourner en version imprimée au Conseil Départemental en un seul exemplaire à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Pôle Stratégies Territoriales
Direction de l'Intervention Territoriale
Sports, loisirs de nature et tourisme
Hôtel du Département
B.P. 250
23011 GUERET Cedex**

Pour plus d'informations :

- *Sur le dispositif d'aide « entretien et balisage des chemins de randonnée »*

Monsieur Pascal SAVOURAT

Tel. : 05.44.30.29.52. / Fax. : 05.44.30.28.11.

Courriel : sport@creuse.fr

- *Sur l'inscription des chemins au P.D.I.P.R., la procédure de labellisation « Rando Qual'Iti Creuse », charte départementale de la randonnée, ...*

Monsieur Gabriel DUBOIS

Tel. : 05.44.30.29.53. / Fax. : 05.44.30.28.11.

Madame Nathalie KLEIN

Tel. : 05.44.30.29.54. / Fax. : 05.44.30.28.11.

Courriel : randonnee@creuse.fr

- *Sur la procédure de labellisation de la Fédération Française de Randonnée « PR », le balisage fédéral, ...*

Monsieur Alain BREUILLET (comité départemental de la randonnée pédestre de la Creuse)

Tel. : 06.79.56.07.22.

Courriel : cdmp23ffrando@orange.fr

Site internet dédié aux sports de nature/randonnées en Creuse :

<http://www.vacances-sports-nature.com/>

Les manifestations, les circuits de randonnées labellisés, les calendriers départementaux de randonnée, infos pratiques, ...

Circuits concernés par l'entretien :

Merci de bien vouloir renseigner le tableau figurant en page 4 en remplissant précisément chaque partie.

- **Structure assurant en 2022 l'entretien du chemin (fauchage, élagage, ramassage des branches et résidus,...) :**

Travail en régie : préciser l'organisation (nombre de personnes, qualifications dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...) **Service Sports Nature de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**

2 agents temps plein

2 passages par an au printemps et en été

Travail par un (des) prestataire(s) : nom de la structure et adresse, qualification dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...

ADPBC

Association de Développement du Pays de Bonnat Châtelus-Malvaleix

1 Place de l'église

23350 GENOULLAC

1 passage en Mai

1 passage en Juillet

- **Structure assurant en 2021 l'entretien du balisage (marques de peintures, signalétiques,...) :**

Ce travail doit être effectué conformément aux préconisations de la charte officielle de balisage et de la signalisation de la Fédération Française de Randonnée

Préciser la réalisation : structure ou personnel qualifié, qualifications dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...

Service Sports Nature de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

1 agent ayant suivi la formation de baliseur fédéral

1 passage par an au printemps

Intitulé de l'itinéraire de randonnée concerné (PR)	Qualification de l'itinéraire	Gestion de l'entretien	Kilométrage concerné par l'entretien	Coût de l'entretien au kilomètre	Nombre de passages sur l'année + période(s)	Subvention(s) sollicitée(s)
Château de Jouillat VTT 35 Kilométrage total : 5,22 Km	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	4,22	15 €	2 (printemps + été)	4,22 x 15€ x 30% = 18,99 €
De Villas en Villas PR 6 6,95 Km (-3Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	0	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	0 Km x 90 € x 30%= 0 €
		Service Sports Nature	3,95	15 €	2 (printemps + été)	3,95 x 15€ x 30% = 17,77 €
La Combe de Balsac PR 2 7,7 Km (-2 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	4,7	15 €	2 (printemps + été)	4,7 x 15€ x 30% = 21,15 €
Chemin de Terre, Chemin de Fer PR 3 11,6 Km (-3 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	8,6	15 €	2 (printemps + été)	8,6 x 15€ x 30% = 38,7 €

Accusé de réception en préfecture
0231200034825-20220915-220_22-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Chemin des Vergnes PR 11 8,4 Km (-1 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	6,4	15 €	2 (printemps + été)	6,4 x 15€ x 30% = 28,8€
Le Maupuy et ses Pierres Civières PR 17 7 Km (-2 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%=27 €
		Service Sports Nature	4	15 €	2 (printemps + été)	4 x 15€ x 30% = 18€
Le Puy de Gaudy PR 15 7 Km (-5 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	0	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	0 Km x 90 € x 30%= 0€
		Service Sports Nature	2	15 €	2 (printemps + été)	2 x 15€ x 30% = 9€
La Pierre de Grosle VTT 18 10 Km (-8 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €
		Service Sports Nature	0	15 €	2 (printemps + été)	0 x 15€ x 30% =0 €
Les Pierres Civières VTT 15		ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20220915-220_22-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

13 Km (-2 Km doublons)	Service Sports Nature	9	15 €	2 (printemps + été)	9 x 15€ x 30% = 40.5 €
Le Puy de Gaudy VTT 31 22 Km (-6 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30% = 54 €
	Service Sports Nature	14	15 €	2 (printemps + été)	14 x 15€ x 30% = 63€
Le Cros du Loup PR 24 12 Km (-2 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30% = 54 €
	Service Sports Nature	8	15 €	2 (printemps + été)	8 x 15€ x 30% = 36€
La Forêt de Chabrières PR 7 6,7 Km (-3 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	0,7	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	0.7Km x 90 € x 30% = 18.9 €
	Service Sports Nature	3	15 €	2 (printemps + été)	3 x 15€ x 30% = 13.5 €
Meyrat VTT 12 14,6 Km (-13 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	1.6	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1.6 Km x 90 € x 30% = 43.2€
	Service Sports Nature	0	15 €	2 (printemps + été)	0 x 15€ x 30% = 0€

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20220915-220_22-DE
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Tour VTT des Monts de Guéret 180 Km	ADPBC (chantier d'insertion)	20	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	20 Km x 90 € x 30% = 540€
		160	15 €	2 (printemps + été)	160 x 15€ x 30% = 720€
Peyrabout PR 27 8,1 Km	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	2 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30% = 27€
	Service Sports Nature	7,1	15 €	2 (printemps + été)	7,1 x 15€ x 30% = 32€